

Commune d'AVEIZIEUX (Loire)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL



Nombre de Conseillers	En exercice	Présents	Votants
	15	11	14

Le Conseil Municipal de la Commune d'AVEIZIEUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire le mardi 17 septembre 2013 à 20 heures, salle des délibérations du Conseil.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11/09/2013.

**Etaient présents** : M. Sylvain DARDOULLIER – Maire.

M. François TARDY, M. Jean-Marc CHOMAT, M. Bernard BENIER – Adjoints.

M. Jean-Yves GRANGE, Mme Thérèse NEEL, M. René DUMAS, Mme Irène MOUNIER, Mme Florence BUISSON-DEJOB, M. Fabrice SALIS, M. Yannick JACQUEMOND - Conseillers Municipaux.

**Etaient absents excusés** : M. Frédéric DE BOISSIEU, Mme Aïcha GUARINOS, Mme Marie-Brigitte MAGRO.

**Etait absent non excusé** : M. Jean-Pierre BREBIS.

**Procurations de vote** : M. Frédéric DE BOISSIEU à M. Jean-Marc CHOMAT, Mme Aïcha GUARINOS à M. Bernard BENIER, Mme Marie-Brigitte MAGRO à M. François TARDY.

**Secrétaire élu pour la durée de la séance** : M. Fabrice SALIS.

**Délibération n° 2013-055**  
**Projet du Schéma de Cohérence Territoriale Sud Loire**  
**Avis**

Monsieur le Maire explique que suite à l'annulation du Schéma de Cohérence Territoriale Sud Loire par le Tribunal Administratif de Lyon le 24 avril 2012, le Syndicat Mixte du SCOT a décidé par délibération en Comité Syndical du 19 juillet 2012 d'élaborer un nouveau document de planification.

Le nouveau projet de SCOT Sud Loire a été arrêté en Comité Syndical du 06 juin 2013.

Monsieur le Maire précise que les élus de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier délégués au Syndicat Mixte ont voté en faveur du projet tout en apportant les réserves sur les désaccords déjà indiqués et constatés.

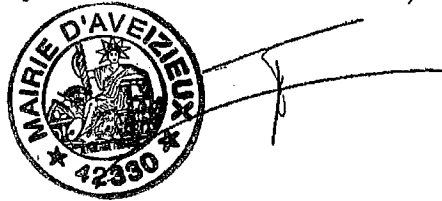
Monsieur Maire indique que les communes concernées doivent donner leur avis dans les trois mois suivants la transmission du projet soit pour la commune d'Aveizieux avant le 22 septembre 2013.

Monsieur le Maire expose sommairement les différentes phases en expliquant le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et autres documents se référant au SCOT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (12 voix Pour et 2 voix Contre) d'émettre un avis favorable avec réserves sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale Sud Loire. Ces réserves portent essentiellement sur le volet habitat, à savoir :

- problème de renouvellement de la population,
- fermeture de nos écoles,
- perte de nos artisans,
- augmentation du prix de l'immobilier pour cause de pénurie d'espaces constructibles.

Ont signé au registre tous les membres présents  
Pour copie et expédition conformes  
A AVEIZIEUX, le 18 septembre 2013  
Sylvain DARDOULLIER - Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200107-20130917-2013-055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2013  
Publication : 20/09/2013